

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 10 mars 2014

Convocation du : 28 février 2014

Objet : CULTURE

Quinzième anniversaire de l'écomusée du cheminot veynois.

Convention de partenariat avec le FestiFaï.

L'an deux mille quatorze, le dix mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Manteyer, sous la présidence de M. Mescle, Président.

Secrétaire de séance : M. Guy Jullien

Etaient présents : F. Reynaud, M. Barthelemy, B. Soulat, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux, P. Aubin

Excusés : Roger Fournel remplacé par Michel Lonni
Alain Chevalier remplacé par Sandrine Arnaud
Claudette Dargot, Jean-Marie Bernard, Jacqueline Puget, Guy Pitaval,
Fabrice Roux, Gérard Garcin, Fleur Regord

Après avoir eu l'aval du conseil communautaire d'inscrire cette délibération à l'ordre du jour, le Président Michel Mescle invite Bruno Faure Vice Président chargé de la culture à apporter les éléments d'explication.

Bruno Faure informe le conseil communautaire du projet de fêter le 15^{ème} anniversaire de l'écomusée du cheminot veynois, en organisant la circulation d'un train touristique à partir de Veynes vers Embrun et Clelles. Ces navettes seront l'occasion de manifestations artistiques : musique, créations d'arts plastiques, ...

Pour l'organisation de cet évènement, un partenariat entre l'association FestiFaï et le service culture a été engagé pour le volet artistique.

Le Vice-Président indique aux délégués quels seraient les rôles de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy et de l'association pour la réalisation de ce projet, le coût prévisionnel et les conditions de sa mise en œuvre.

Après en avoir débattu, les membres du conseil communautaire à l'unanimité approuvent cette convention et autorisent le Président à la signer.

votants : 17	pour : 17	abstention : 0	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20140310-De39_2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2014

Publication : 13/03/2014

Pour le Président
par délégation



Ainsi fait et délibéré à Manteyer,
le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Michel Mescle

